

**LES PROCÉDURES BUDGÉTAIRES
DE L'UNION EUROPÉENNE DE 2015 À 2017**

De la crise à la relance

Ilkka Saarilahti



À MARJA ET MIKAEL

PRÉFACE

Les finances de l'Union ne figurent pas parmi les aspects de l'intégration européenne les plus étudiés, et ce alors même qu'elles constituent un prisme d'analyse fécond tant de ses spécificités que de sa trajectoire.

La supranationalité de la désormais éteinte Communauté européenne du charbon et de l'acier ne s'incarnait-elle pas remarquablement dans la capacité reconnue à la Haute Autorité d'opérer auprès des entreprises du secteur un prélèvement sur la production de charbon et d'acier ? Ayant conduit au fameux compromis du Luxembourg, la violente "crise de la chaise vide" déclenchée par la France en 1965 n'avait-elle pour origine un différend relatif au financement pérenne de la politique agricole commune ? Décidé le 21 avril 1970, le remplacement des rudimentaires contributions financières alimentant le budget général des Communautés européennes par des ressources propres n'a-t-il pas enclenché la spirale vertueuse de la démocratisation de l'organisation en conduisant "les maîtres des traités" à conférer une partie du pouvoir budgétaire au Parlement européen, ce qui a ensuite justifié l'affermissement de la légitimité de ses membres favorisant finalement l'élévation au rang de colégislateur de l'institution représentant les citoyens de l'Union européenne ? Introduite par la décision sur les ressources propres de 1985, la correction pérenne par les recettes accordée au Royaume-Uni n'a-t-elle pas légitimé le calcul méthodologiquement discutable des soldes nets et n'a-t-elle pas finalement scellé, sinon dans les textes, du moins dans les esprits – ce qui peut s'avérer bien plus durable – l'idée que, si entre États membres solidarité il doit y avoir conformément d'ailleurs aux traités, celle-ci se doit d'être strictement plafonnée ?

Il n'est en tout état de cause pas rare que de grands enjeux, notamment politiques et institutionnels, se dissimulent derrière d'obscurs mécanismes techniques que seule une poignée de spécialistes maîtrise pleinement car cela suppose, entre autres, d'être précisément instruit de la pratique institutionnelle et du positionnement des acteurs sous peine de commettre, sur la base finalement d'une analyse strictement formelle, de significatifs contresens. Poursuivant le sillon tracé par le regretté Daniel STRASSER, y compris à la Revue du marché commun et de l'Union européenne (devenue depuis la Revue de l'Union européenne) dont il est un contributeur récurrent, l'œuvre de M. Ilkka SAARILAHTI, spé-

cialiste et observateur privilégié du système financier et budgétaire de l'UE, répond pleinement à cette préoccupation en offrant depuis de nombreuses années aux chercheurs, aux praticiens et aux étudiants un exposé exhaustif des procédures budgétaires de l'Union européenne. En l'occurrence, après trois premiers volumes respectivement consacrés aux procédures 2004-2008, 2009-2011 et 2012-2014, l'auteur livre ici un quatrième tome portant sur la période 2015-2017 dans lequel il met en exergue le passage de la crise à la relance.

Le souci tant de la précision que de la complétude conduit M. SAARILAHTI à y présenter successivement, dans le cadre d'une démarche chronologique, les procédures budgétaires sous examen. Pour le moins méticuleux, l'exercice relève pour partie du verbatim, et ce pour le plus grand bonheur du chercheur qui y trouve nombre d'informations précises et "sourcées" parfois passées relativement inaperçues, à l'instar par exemple de la modification en 2016 du tableau des effectifs du Parlement européen acté dans le projet commun du comité de conciliation. Qui plus est, l'auteur ne se borne pas à traiter de la procédure budgétaire annuelle, il prend le soin de la replacer dans son environnement, ce qui le conduit à aborder non seulement le processus d'adoption des budgets rectificatifs, de mobilisation des instruments spéciaux mais aussi l'évolution de la législation financière lato sensu (ressources propres, règlement financier, encadrement financier pluriannuel, actes de base etc...). De cette description pointilleuse transparaissent les spécificités de la dynamique procédurale en matière budgétaire ainsi que les stratégies des acteurs consistant par exemple à privilégier ou à refuser la négociation par "paquet" (budget annuel et budgets rectificatifs, budget annuel et réexamen du cadre financier etc...). L'ouvrage de M. SAARILAHTI présente un intérêt supplémentaire en ce qu'il collige au sein de plusieurs substantielles annexes non seulement un grand nombre de documents officiels relatifs aux procédures budgétaires – pas toujours aisément accessibles malgré le droit d'accès aux documents des institutions – mais aussi une grande variété de tableaux récapitulatifs particulièrement instructifs et auxquels l'auteur de ces lignes ne manquera ni de se reporter périodiquement ni de renvoyer.

Aymeric POTTEAU

Professeur de droit public à l'Université de Lille

INTRODUCTION

Cet ouvrage est le quatrième Tome¹ d'une série d'études dédiées à l'examen des procédures budgétaires annuelles de l'Union européenne depuis 2004. Il a été rédigé entre 2014 et 2018 au *Robert Schuman Centre for Advanced Studies* (RSCAS) de l'Institut universitaire européen (IUE) à Florence en Italie et à la *Harvard Kennedy School of Government* à Cambridge (Massachusetts) aux États-Unis et se concentre sur les procédures budgétaires de l'Union européenne de 2015 à 2017.

Ces procédures budgétaires ont été importantes dans l'histoire financière notamment en raison des différentes crises (les "polycrises") auxquelles l'Union a dû faire face, y inclus par le biais de financements à partir du budget général de l'UE. De plus, la procédure budgétaire pour 2017 a été historique dans le sens qu'elle a inclus une procédure de conciliation budgétaire (introduite par le traité de Lisbonne) couronnée de succès et ce pour la deuxième année consécutive², ce qui n'était jamais arrivée auparavant.

Par ailleurs, l'ouvrage poursuit, à la manière des tomes précédents, l'examen des changements apportés année après année, au système de finances publiques et aux pratiques budgétaires de l'Union européenne.

À ce titre, il attache une part importante à l'examen du fonctionnement effectif du règlement du Conseil fixant le cadre financier pluriannuel pour

2014-2020³ (ci-après : le "CFP") et de l'application de l'accord interinstitutionnel sur la discipline budgétaire, la coopération en matière budgétaire et la bonne gestion financière⁴ (ci-après : l'"AII de 2013"), du 2 décembre 2013.

En outre, l'ouvrage présente, sous forme de graphiques et de tableaux, le contenu des budgets de l'Union européenne pour 2015-2017 et leur mise en œuvre. Tous les graphiques et les tableaux présentés sont en euros et à prix courants, sauf indication contraire.

S'agissant des pourcentages d'augmentation d'une année sur l'autre, et dans un souci de ne reprendre que les montants *in fine* retenus par l'autorité budgétaire (Parlement européen et Conseil), les chiffres présentés ne tiennent compte⁵ que des budgets rectificatifs formellement adoptés au moment donné.

S'agissant de la mise en œuvre du budget de l'Union européenne, l'ouvrage traite avant tout des budgets rectificatifs et de la mobilisation des instruments spéciaux, et surtout de la marge pour imprévu, de l'instrument de flexibilité, de la réserve pour aides d'urgence, du Fonds de solidarité de l'Union européenne et du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation⁶.

Cet ouvrage est basé sur une série d'articles relatifs aux innovations des procédures budgétaires de

¹ Le Tome I (intitulé "*Les procédures budgétaires de l'Union européenne de 2004 à 2008. Du règlement financier de 2002 et de l'élargissement de 2004 à l'élargissement de 2007 et au nouveau cadre financier pour 2007-2013*") a été publié en 2008 ;

- Le Tome II (intitulé "*Les procédures budgétaires de l'Union européenne de 2009 à 2011. Du traité de Nice au traité de Lisbonne*") a été publié en 2011, et

- Le Tome III (intitulé "*Les procédures budgétaires de l'Union européenne de 2012 à 2014. Le passage du cadre financier 2007-2013 au nouveau cadre financier 2014-2020*") a été publié en 2015.

² Voir troisième partie (pages 283-381). Cet état de fait signifie notamment que la nouvelle procédure de conciliation budgétaire (introduite par le traité de Lisbonne) est sans doute finalement arrivée à "maturité", après plusieurs années de "recherche de repères" (voir Tome III et première partie). En même temps, il ne faut pas minimiser les effets de la situation économique et financière (voir page 423).

³ Règlement (UE, Euratom) n° 1311/2013 du Conseil fixant le cadre financier pluriannuel pour la période 2014-2020 (JO L 347 du 20.12.2013, pp. 884/891).

⁴ JO C 373 du 20.12.2013, pp. 1/11.

⁵ À la différence notable de la Commission, qui inclut systématiquement dans ses documents, en plus des budgets rectificatifs définitivement adoptés, également les *projets* de budgets rectificatifs soumis pour adoption aux deux branches de l'autorité budgétaire.

⁶ Ces instruments ont une grande importance pendant l'adoption (avant tout concernant la marge pour imprévu et l'instrument de flexibilité) et la mise en œuvre du budget de l'Union européenne (notamment afin de pouvoir faire face à des situations imprévues).

l'Union, publiés dans la Revue de l'Union européenne⁷. L'approche et la présentation adoptées sont chronologiques avec, en conclusion, dans des chapitres récapitulatifs spécifiques, un examen horizontal des points marquants lors des différentes procédures budgétaires annuelles de l'Union.

Les termes utilisés sont ceux qui apparaissent dans les bases légales publiées au *Journal officiel de l'Union européenne* (le "JO").

Par ailleurs :

- le terme "*institution*" est utilisé au sens des règlements financiers de l'Union européenne, c'est-à-dire qu'il couvre en ce moment⁸ le *Parlement européen*, le *Conseil européen*, le *Conseil de l'Union européenne*, la *Commission européenne*, la *Cour de justice de l'Union européenne*, la *Cour des comptes européenne*, le *Comité économique et social européen*, le *Comité des régions*, le *Médiateur européen*, le *Contrôleur européen de la protection des données* et le *Service européen pour l'action extérieure* ;

- les termes "*autorité budgétaire*" ou "*les deux branches de l'autorité budgétaire*" sont utilisés pour des raisons historiques et pratiques pour désigner le Parlement européen et le Conseil quand ceux-ci délibèrent dans le domaine budgétaire, même si ces termes ne sont pas employés par le traité et bien que la procédure budgétaire soit devenue, suite à l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, une procédure *législative* spéciale ;

- les acronymes "*ABB*" (pour "*Activity-based budgeting*") et "*BFOR*" (pour "*Budgeting for results*") sont préféré aux acronymes "*EBA*" (pour "*établissement*

ment du budget par activités") et "*BAP*" (pour "*budgétisation axée sur la performance*"), car ce sont les termes qui s'est imposés dans l'usage quotidien, et

- les termes "*crédits pour engagements*" et "*crédits pour paiements*" sont utilisés lorsque l'on se place manifestement au niveau du *montant global du cadre financier pluriannuel (CFP)* ou du *total du budget de l'Union européenne*. Dans les autres cas, on préférera les termes "*crédits d'engagement*" et "*crédits de paiement*".

L'auteur remercie le Professeur Aymeric POTTEAU pour la préface, le Centre Robert Schuman de l'Institut universitaire européen et sa Directrice, le Professeur Brigid LAFFAN, pour l'inclusion de cet ouvrage dans sa série et l'Union européenne pour son financement.

De grands remerciements sont adressés à Messieurs Philippe BERTRAND, Merrick BRYAN-KINNS, Emmanuel COLS, Jean-Paul GROSSIR, Laurent LABOURÉ et Tobias PABSCH, ainsi qu'à Madame Agnieszka RUMINSKA, pour l'aide apportée à différents stades de la préparation de cet ouvrage et les précieux commentaires.

Les opinions exprimées dans cet ouvrage reflètent les vues personnelles de l'auteur et n'engagent donc ni les différentes personnes mentionnées ci-dessus, ni les institutions de l'Union européenne.

Finalement, un grand merci à Fábio PEREIRA pour la mise en page.

*Cambridge, Massachusetts, mars 2017 et
San Domenico, Fiesole, mars 2018*

⁷ Il s'agit des neuf numéros suivants de la Revue de l'Union européenne :

- n° 594 de janvier 2016, pp. 56/64 ;
- n° 595 de février 2016, pp. 116/126 ;
- n° 596 de mars 2016, pp. 171/191 ;
- n° 601 de septembre 2016, pp. 499/511 ;
- n° 602 d'octobre-novembre 2016, pp. 576/584 ;
- n° 603 de décembre 2016, pp. 637/647 ;
- n° 608 de mai 2017, pp. 297/306 ;
- n° 609 de juin 2017, pp. 369/384, et
- n° 610 de juillet-août 2017, pp. 437/450.

Les manuscrits des différentes parties, qui reflètent la situation au moment de leur rédaction, ont été achevés comme suit : première partie (pages 17-160) : mai 2015 ; deuxième partie (pages 161-282) : avril 2016, et troisième partie (pages 283-422) : mars 2017.

⁸ Conformément à l'article 2, point b) du règlement financier du 25 octobre 2012 (ci-après : le "RF de 2012" ; JO L 298 du 26.10.2012, p. 17).

SOMMAIRE

Tableaux et annexes	4
Abréviations	12
Première partie. Le budget de l'Union européenne pour 2015 – une procédure budgétaire particulièrement complexe	
Résumé	17
I. – Introduction	17
II. – L'environnement budgétaire en 2014	18
1. Sept budgets rectificatifs	18
2. Cinq appels à la réserve pour aides d'urgence	23
3. Deux appels au Fonds de solidarité de l'Union européenne	26
4. Vingt et un appels au Fonds européen d'ajustement à la mondialisation	26
5. Mobilisation de la marge pour imprévus en 2014	27
6. Deux modifications du règlement financier de 2012	29
7. Adoption du paquet "ressources propres" pour la période 2014-2020	29
8. Modification du règlement n° 1150/2000 portant application de la décision "ressources propres"	30
III. – La procédure budgétaire pour 2015	31
1. Le calendrier des travaux	31
2. Les travaux préparatoires	33
3. Le cadre financier pour l'exercice 2015	34
4. Le projet de budget initial pour 2015	34
5. La position du Conseil sur le projet de budget initial pour 2015	48
6. Les amendements du Parlement européen	60
7. La procédure de conciliation	75
8. Le nouveau projet de budget pour 2015	81
9. L'accord politique sur le budget pour 2015	88
10. La position du Conseil sur le nouveau projet de budget pour 2015	92
11. La position du Parlement européen et la constatation de l'adoption définitive du budget pour 2015	94
12. Le budget de l'Union européenne pour 2015	94
13. Mobilisation de l'instrument de flexibilité	97
14. Une lettre rectificative présentée lors de la procédure budgétaire pour 2015	101
15. Quelques aspects importants de la procédure budgétaire pour 2015	104
IV. – Développement de la nomenclature budgétaire	109
V. – Conclusion	111
Annexes concernant la procédure budgétaire pour 2015	113

Deuxième partie. Le budget de l'Union européenne pour 2016 – un budget sous d'importantes contraintes

Résumé	161
I. – Introduction.....	162
II. – L'environnement budgétaire en 2015	162
1. Huit budgets rectificatifs.....	162
2. Huit appels à la réserve pour aides d'urgence.....	167
3. Deux appels au Fonds de solidarité de l'Union européenne.....	169
4. Dix-sept appels au Fonds européen d'ajustement à la mondialisation.....	169
5. Révision du cadre financier pluriannuel à la suite de l'adoption tardive des bases légales ou des programmes en gestion partagée	169
6. Troisième modification du règlement financier de 2012 et adoption de nouveaux actes délégués par la Commission	171
7. Le Fonds européen pour les investissements stratégiques.....	173
III. – La procédure budgétaire pour 2016.....	174
1. Le calendrier des travaux.....	174
2. Les travaux préparatoires	179
3. Le cadre financier pour l'exercice 2016.....	179
4. Le projet de budget pour 2016	180
5. La position du Conseil sur le projet de budget pour 2016.....	192
6. Les amendements du Parlement européen	204
7. La procédure de conciliation.....	220
8. La confirmation de l'accord par le Conseil et le Parlement européen et la constatation de l'adoption définitive du budget.....	228
9. Le budget de l'Union européenne pour 2016.....	228
10. Mobilisations de l'instrument de flexibilité	232
11. Les deux lettres rectificatives présentées lors de la procédure budgétaire pour 2016.....	235
12. Quelques aspects importants de la procédure budgétaire pour 2016.....	237
IV. – L'établissement du budget par activités.....	241
1. Développement de la nomenclature budgétaire	241
2. La budgétisation axée sur les résultats.....	241
V. – Conclusion	242
Annexes concernant la procédure budgétaire pour 2016.....	243

Troisième partie. Le budget de l'Union européenne pour 2017 – une année de réexamen/ révision à mi-parcours du cadre financier pluriannuel pour 2014-2020

Résumé	283
I. – Introduction	284
II. – L'environnement budgétaire en 2016	285
1. Six budgets rectificatifs	285
2. Dix appels à la réserve pour aides d'urgence	289
3. Deux appels au Fonds de solidarité de l'Union européenne	289
4. Dix appels au Fonds européen d'ajustement à la mondialisation	291
5. La Facilité en faveur des réfugiés en Turquie	291
6. Le réexamen/ révision à mi-parcours du cadre financier pluriannuel pour 2014-2020	293
7. Adoption d'un nouveau règlement relatif aux modalités et à la procédure de mise à disposition des ressources propres	298
8. Entrée en vigueur de la septième décision "ressources propres"	298
9. Le groupe de haut niveau sur les ressources propres	299
III. – La procédure budgétaire pour 2017	299
1. Le calendrier des travaux	300
2. Les travaux préparatoires	303
3. Le cadre financier pour l'exercice 2017	
3.1 L'ajustement technique	304
3.2 L'ajustement des enveloppes en faveur de la politique de cohésion	304
4. Le projet de budget pour 2017	307
5. La position du Conseil sur le projet de budget pour 2017	322
6. Les amendements du Parlement européen	334
7. La procédure de conciliation	351
8. La confirmation de l'accord par le Conseil et le Parlement européen et signature du budget	363
9. Le budget de l'Union européenne pour 2017	363
10. Mobilisations de la marge pour imprévus	368
11. Mobilisation de l'instrument de flexibilité	370
12. Une lettre rectificative présentée lors de la procédure budgétaire pour 2017	370
13. Quelques aspects importants de la procédure budgétaire pour 2017	373
IV. – L'établissement du budget par activités	378
1. Développement de la nomenclature budgétaire	378
2. La budgétisation axée sur les résultats	378
V. – Conclusion	381
Annexes concernant la procédure budgétaire pour 2017	383
Résumé	423
Annexes concernant l'article 314 du traité sur le fonctionnement de l'UE	426
Annexes concernant les procédures budgétaires et les budgets de l'UE de 2000 à 2017	431
English Summary	456

TABLEAUX

1. Les budgets rectificatifs adoptés en 2014.....	19
2. Le budget rectificatif n° 5/2014	24
3. Les recours à la réserve pour aides d'urgence, au Fonds de solidarité de l'UE et au Fonds européen d'ajustement à la mondialisation en 2014.....	25
4. La procédure budgétaire pour 2015.....	32
5. Calendrier de la procédure budgétaire pour 2015 et des réunions interinstitutionnelles en 2014	32
6. Le cadre financier pluriannuel pour l'exercice 2015	34
7. Proposition de la Commission concernant la sous-rubrique <i>1a (Compétitivité pour la croissance et l'emploi)</i> du cadre financier pluriannuel dans le projet de budget initial pour 2015	41
8. Proposition de la Commission concernant la sous-rubrique <i>1b (Cohésion économique, sociale et territoriale)</i> du cadre financier pluriannuel dans le projet de budget initial pour 2015	43
9. Proposition de la Commission concernant la sous-rubrique <i>1b</i> du cadre financier pluriannuel dans le projet de budget initial pour 2015 par Fonds.....	43
10. Proposition de la Commission concernant la rubrique <i>2 (Croissance durable : ressources naturelles)</i> du cadre financier pluriannuel dans le projet de budget initial pour 2015	45
11. Proposition de la Commission concernant la rubrique <i>3 (Sécurité et citoyenneté)</i> du cadre financier pluriannuel dans le projet de budget initial pour 2015	45
12. Proposition de la Commission concernant la rubrique <i>4 (L'Europe dans le monde)</i> du cadre financier pluriannuel dans le projet de budget initial pour 2015	46
13. Montants proposés pour la rubrique <i>5 (Administration)</i> du cadre financier pluriannuel dans le projet de budget initial pour 2015	47
14. Les réductions de crédits opérées par le Conseil dans sa position sur le projet de budget initial pour 2015.....	56
15. Lignes budgétaires modifiées par le Conseil dans sa position sur le projet de budget initial pour 2015	60
16. Les montants proposés et retenus pour les projets pilotes et les actions préparatoires pour 2015.....	64
17. Montants pour 2015 par institution retenus par le Parlement européen	73
18. Les augmentations, transferts et réductions de crédits par rapport au projet de budget initial pour 2015 adoptés par le Parlement européen	74
19. Nombre de lignes budgétaires augmentées par le Parlement européen au-delà du projet de budget initial pour 2015	74
20. Différences entre le projet de budget initial et le nouveau projet de budget pour 2015.....	83
21. Différences entre le nouveau projet de budget pour 2015 et l'accord "ad referendum" du 8 décembre 2014	90
22. Montants retenus pour la sous-rubrique <i>1a (Compétitivité pour la croissance et l'emploi)</i> du cadre financier pluriannuel dans le budget pour 2015	95
23. Montants retenus pour la sous-rubrique <i>1b (Cohésion économique, sociale et territoriale)</i> du cadre financier pluriannuel dans le budget pour 2015	95

24. Montants retenus pour la rubrique 2 (<i>Croissance durable : ressources naturelles</i>) du cadre financier pluriannuel dans le budget pour 2015	96
25. Montants retenus pour la rubrique 3 (<i>Sécurité et citoyenneté</i>) du cadre financier pluriannuel dans le budget pour 2015	96
26. Montants retenus pour la rubrique 4 (<i>L'Europe dans le monde</i>) du cadre financier pluriannuel dans le budget pour 2015	97
27. Montants retenus pour la rubrique 5 (<i>Administration</i>) du cadre financier pluriannuel dans le budget pour 2015.....	97
28. Modifications concernant les postes repris aux tableaux des effectifs lors de la procédure budgétaire pour 2015	98
29. Les effectifs autorisés pour 2015.....	98
30. Les agences décentralisées de l'Union européenne dans le budget de l'Union pour 2015.....	99
31. Les différentes phases de la procédure budgétaire pour 2015.....	104
32. Le budget rectificatif n° 2/2014 et la mobilisation de la marge pour imprévus en 2014.....	105
33. Les projets de budgets rectificatifs n° 2 à 7/2014.....	106
34. Les domaines politiques dans la section III – Commission – du budget de l'Union européenne pour 2015	110
35. Développement de la nomenclature du budget de l'Union européenne de 2014 à 2015.....	110
36. Le développement de la nomenclature de la section III – Commission – de 2014 à 2015.....	111
37. Les budgets rectificatifs adoptés en 2015.....	162
38. Les recours à la réserve pour aides d'urgence, au Fonds de solidarité de l'UE et au Fonds européen d'ajustement à la mondialisation en 2015	168
39. Les dotations non utilisées en 2014 et transférées à des années ultérieures (par fonds en gestion partagée et par année).....	171
40. Le cadre financier pluriannuel pour 2014-2020 révisé à la suite de l'adoption tardive des bases légales ou des programmes en gestion partagée, du 21 avril 2015	172
41. Proposition de la Commission du provisionnement du fonds de garantie du Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS) et des dépenses pour la plateforme européenne de conseil en investissement.....	173
42. Provisionnement du fonds de garantie du FEIS et des dépenses pour la plateforme européenne de conseil en investissement et pour le portail européen de projets d'investissement selon l'accord du 28 mai 2015 entre le PE et le Conseil	174
43. La procédure budgétaire pour 2016.....	175
44. Calendrier de la procédure budgétaire pour 2016 et des réunions interinstitutionnelles en 2015	175
45. Le cadre financier pluriannuel pour l'exercice 2016	179
46. Proposition de la Commission concernant la sous-rubrique 1a (<i>Compétitivité pour la croissance et l'emploi</i>) du cadre financier pluriannuel dans le projet de budget pour 2016.....	184
47. Proposition de la Commission concernant la sous-rubrique 1b (<i>Cohésion économique, sociale et territoriale</i>) du cadre financier pluriannuel dans le projet de budget pour 2016.....	184

48. Proposition de la Commission concernant la sous-rubrique <i>1b</i> du cadre financier pluriannuel dans le projet de budget pour 2016 par Fonds	185
49. Proposition de la Commission concernant la rubrique 2 (<i>Croissance durable : ressources naturelles</i>) du cadre financier pluriannuel dans le projet de budget pour 2016	187
50. Proposition de la Commission concernant la rubrique 3 (<i>Sécurité et citoyenneté</i>) du cadre financier pluriannuel dans le projet de budget pour 2016.....	188
51. Proposition de la Commission concernant la rubrique 4 (<i>L'Europe dans le monde</i>) du cadre financier pluriannuel dans le projet de budget pour 2016.....	189
52. Montants proposés pour la rubrique 5 (<i>Administration</i>) du cadre financier pluriannuel dans le projet de budget pour 2016	190
53. Les réductions de crédits opérées par le Conseil dans sa position sur le projet de budget pour 2016	199
54. Lignes budgétaires modifiées par le Conseil dans sa position sur le projet de budget pour 2016.....	204
55. Les montants proposés et retenus pour les projets pilotes et les actions préparatoires pour 2016.....	210
56. Montants pour 2016 par institution retenus par le Parlement européen	219
57. Les augmentations par rapport au projet de budget pour 2016 adoptées par le Parlement européen.....	220
58. Nombre de lignes budgétaires augmentées par le Parlement européen au-delà du projet de budget pour 2016.....	220
59. Montants retenus pour la sous-rubrique <i>1a</i> (<i>Compétitivité pour la croissance et l'emploi</i>) du cadre financier pluriannuel dans le budget pour 2016.....	229
60. Montants retenus pour la sous-rubrique <i>1b</i> (<i>Cohésion économique, sociale et territoriale</i>) du cadre financier pluriannuel dans le budget pour 2016.....	229
61. Montants retenus pour la rubrique 2 (<i>Croissance durable : ressources naturelles</i>) du cadre financier pluriannuel dans le budget pour 2016.....	229
62. Montants retenus pour la rubrique 3 (<i>Sécurité et citoyenneté</i>) du cadre financier pluriannuel dans le budget pour 2016.....	230
63. Montants retenus pour la rubrique 4 (<i>L'Europe dans le monde</i>) du cadre financier pluriannuel dans le budget pour 2016	230
64. Montants retenus pour la rubrique 5 (<i>Administration</i>) du cadre financier pluriannuel dans le budget pour 2016.....	231
65. Modifications concernant les postes repris aux tableaux des effectifs lors de la procédure budgétaire pour 2016	231
66. Évolution du nombre des postes repris aux tableaux des effectifs lors de la procédure budgétaire pour 2016.....	233
67. Les effectifs autorisés pour 2016.....	233
68. Les agences décentralisées de l'Union européenne dans le budget de l'Union pour 2016.....	234
69. Les différentes phases de la procédure budgétaire pour 2016.....	238
70. Les domaines politiques dans la section III – Commission – du budget de l'Union européenne pour 2016	241
71. Les budgets rectificatifs adoptés en 2016.....	285

72. Les recours à la réserve pour aides d'urgence, au Fonds de solidarité de l'UE et au Fonds européen d'ajustement à la mondialisation en 2016.....	290
73. Les contributions des États membres à la Facilité en faveur des réfugiés en Turquie selon l'accord du 3 février 2016.....	292
74. Les propositions de la Commission dans le contexte du réexamen/ révision à mi-parcours du cadre financier pluriannuel pour 2014-2020, du 14 septembre 2016.....	294
75. Les renforcements ("Top-ups") de crédits d'engagement retenus par le Conseil dans le contexte du réexamen/ révision à mi-parcours du cadre financier pluriannuel pour 2014-2020.....	297
76. La procédure budgétaire pour 2017.....	301
77. Calendrier de la procédure budgétaire pour 2017 et des réunions interinstitutionnelles en 2016.....	301
78. Le cadre financier pluriannuel pour l'exercice 2017.....	304
79. Les conséquences de l'application de l'article 7 du règlement fixant le cadre financier pluriannuel pour 2014-2020 par État membre.....	306
80. Augmentation du plafond de la sous-rubrique <i>1b (Cohésion économique, sociale et territoriale)</i> et du plafond global des crédits pour paiements du CFP suite à l'ajustement des enveloppes en faveur de la politique de cohésion en 2016.....	307
81. Le cadre financier pluriannuel pour 2014-2020 ajusté en 2016.....	308
82. Proposition de la Commission concernant la sous-rubrique <i>1a (Compétitivité pour la croissance et l'emploi)</i> du cadre financier pluriannuel dans le projet de budget pour 2017.....	314
83. Proposition de la Commission concernant la sous-rubrique <i>1b (Cohésion économique, sociale et territoriale)</i> du cadre financier pluriannuel dans le projet de budget pour 2017.....	316
84. Proposition de la Commission concernant la sous-rubrique <i>1b</i> du cadre financier pluriannuel dans le projet de budget pour 2017 par Fonds.....	316
85. Proposition de la Commission concernant la rubrique 2 (<i>Croissance durable : ressources naturelles</i>) du cadre financier pluriannuel dans le projet de budget pour 2017.....	316
86. Proposition de la Commission concernant la rubrique 3 (<i>Sécurité et citoyenneté</i>) du cadre financier pluriannuel dans le projet de budget pour 2017.....	318
87. Proposition de la Commission concernant la rubrique 4 (<i>L'Europe dans le monde</i>) du cadre financier pluriannuel dans le projet de budget pour 2017.....	320
88. Montants proposés pour la rubrique 5 (<i>Administration</i>) du cadre financier pluriannuel dans le projet de budget pour 2017.....	322
89. Les réductions de crédits opérées par le Conseil dans sa position sur le projet de budget pour 2017.....	329
90. Lignes budgétaires modifiées par le Conseil dans sa position sur le projet de budget pour 2017.....	333
91. Les montants proposés et retenus pour les projets pilotes et les actions préparatoires pour 2017.....	339
92. Montants pour 2017 par institution retenus par le Parlement européen.....	350
93. Les augmentations par rapport au projet de budget pour 2017 adoptées par le Parlement européen.....	351
94. Nombre de lignes budgétaires augmentées par le Parlement européen au-delà du projet de budget pour 2017.....	351

95. Montants retenus pour la sous-rubrique <i>1a (Compétitivité pour la croissance et l'emploi)</i> du cadre financier pluriannuel dans le budget pour 2017	364
96. Montants retenus pour la sous-rubrique <i>1b (Cohésion économique, sociale et territoriale)</i> du cadre financier pluriannuel dans le budget pour 2017	364
97. Montants retenus pour la rubrique 2 (<i>Croissance durable : ressources naturelles</i>) du cadre financier pluriannuel dans le budget pour 2017	364
98. Montants retenus pour la rubrique 3 (<i>Sécurité et citoyenneté</i>) du cadre financier pluriannuel dans le budget pour 2017	365
99. Montants retenus pour la rubrique 4 (<i>L'Europe dans le monde</i>) du cadre financier pluriannuel dans le budget pour 2017	366
100. Montants retenus pour la rubrique 5 (<i>Administration</i>) du cadre financier pluriannuel dans le budget pour 2017	366
101. Modifications concernant les postes repris aux tableaux des effectifs lors de la procédure budgétaire pour 2017	367
102. Les effectifs autorisés pour 2017	367
103. Les agences décentralisées de l'Union européenne dans le budget de l'Union pour 2017	368
104. Les différentes phases de la procédure budgétaire pour 2017	373
105. Les domaines politiques dans la section III – Commission – du budget de l'Union européenne pour 2017	378
106. Développement de la nomenclature du budget de l'Union européenne de 2015 à 2017	378
107. Le développement de la nomenclature de la section III – Commission – de 2015 à 2017	379

ANNEXES

Annexes concernant les procédures budgétaires de l'Union européenne de 2015 à 2017 :

Le budget de l'Union européenne pour 2015 par rubrique et sous-rubrique du cadre financier pluriannuel	114
La dynamique des négociations concernant le budget de l'Union européenne pour 2015	115
La procédure budgétaire de l'Union européenne pour 2015	116
Les étapes principales de la procédure budgétaire pour 2015	117
La procédure budgétaire pour 2015	118
Les mobilisations du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation en 2014	127
Déclaration de l'Allemagne, de l'Autriche, du Danemark, de la Finlande, de la France, des Pays-Bas, du Royaume-Uni et de la Suède sur la mobilisation de la marge pour imprévu, de mai 2014	130
Note de la Commission, du 17 décembre 2013, sur les paramètres à retenir pour l'établissement des états prévisionnels et du projet de budget pour 2015	131
Lettre de la Commission, du 9 janvier 2014, concernant l'établissement des états prévisionnels pour 2015 des institutions de l'Union européenne	133

Déclaration commune, du 2 avril 2014, sur les dates de la procédure budgétaire pour 2015 et les modalités de fonctionnement du comité de conciliation en 2014.....	135
Lettre du président de la Commission au président du Conseil sur la position du Conseil, du 30 septembre 2014.....	136
L'accord "ad referendum", du 8 décembre 2014, sur le budget de l'Union pour 2015 et les budgets rectificatifs pour 2014.....	138
Les déclarations approuvées dans le cadre de l'accord global sur le budget de l'Union pour 2015 et les budgets rectificatifs pour 2014.....	151
Déclaration des ministres de l'Agriculture de vingt-deux États membres, du 10 novembre 2014, sur l'impact économique du ban russe sur l'agriculture européenne et les produits agricoles.....	156
Termes de référence du groupe de travail interinstitutionnel sur les ressources des agences décentralisées.....	158
Les entreprises communes et les initiatives technologiques conjointes en 2015.....	160
Le budget de l'Union européenne pour 2016 par rubrique et sous-rubrique du cadre financier pluriannuel.....	244
La dynamique des négociations concernant le budget de l'Union européenne pour 2016.....	245
La procédure budgétaire de l'Union européenne pour 2016.....	246
Les étapes principales de la procédure budgétaire pour 2016.....	247
La procédure budgétaire pour 2016.....	248
Les mobilisations du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation en 2015.....	256
Déclaration commune, du 19 mai 2015, relative à un échéancier de paiement 2015-2016.....	258
Note de la Commission, du 19 décembre 2014, sur les paramètres à retenir pour l'établissement des états prévisionnels et du projet de budget pour 2016.....	260
Lettre de la Commission, du 3 février 2015, concernant l'établissement des états prévisionnels pour 2016 des institutions de l'Union européenne.....	262
Déclaration commune, du 30 mars 2015, sur les dates de la procédure budgétaire pour 2016 et les modalités de fonctionnement du comité de conciliation en 2015.....	264
Conclusions communes de la réunion du comité de conciliation des 13 et 14 novembre 2015.....	265
Les déclarations approuvées lors de la réunion du comité de conciliation des 13 et 14 novembre 2015.....	275
Lettres de la Commission, du 30 avril et du 17 décembre 2015, sur la budgétisation axée sur la performance.....	277
Le budget de l'Union européenne pour 2017 par rubrique et sous-rubrique du cadre financier pluriannuel.....	384
La dynamique des négociations concernant le budget de l'Union européenne pour 2017.....	385
La procédure budgétaire de l'Union européenne pour 2017.....	386
Les étapes principales de la procédure budgétaire pour 2017.....	387
La procédure budgétaire pour 2017.....	388
Les mobilisations du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation en 2016.....	396

Lettre du président de la commission des budgets du Parlement européen à la Commission sur le financement de la Facilité en faveur des réfugiés en Turquie, du 23 février 2016	398
Réponse de la Commission au président de la commission des budgets du Parlement européen sur le financement de la Facilité en faveur des réfugiés en Turquie, du 4 mars 2016	399
Note de la Commission, du 2 décembre 2015, sur les paramètres à retenir pour l'établissement des états prévisionnels et du projet de budget pour 2017	402
Lettre de la Commission, du 17 décembre 2015, concernant l'établissement des états prévisionnels pour 2017 des institutions de l'Union européenne.....	404
Déclaration commune, du 14 mars 2016, sur les dates de la procédure budgétaire pour 2017 et les modalités de fonctionnement du comité de conciliation en 2016.....	405
Lettre du président du Parlement européen au président du Conseil sur les négociations sur le budget pour 2017 et le réexamen/ révision à mi-parcours du cadre financier pluriannuel pour 2014-2020, du 21 octobre 2016.....	406
Réponse du président du Conseil à la lettre du président du Parlement européen, du 26 octobre 2016.....	407
Lettre de la Commission au président du Parlement européen, du 25 octobre 2016	408
Conclusions communes de la réunion du comité de conciliation des 16 et 17 novembre 2016.....	409
Les déclarations approuvées lors de la réunion du comité de conciliation des 16 et 17 novembre 2016	420
<i>Annexes concernant l'article 314 du traité sur le fonctionnement de l'UE :</i>	
L'article 314 du traité sur le fonctionnement de l'UE.....	426
Les présidences du Conseil de l'Union européenne de 2000 à 2017	429
Les règles de vote au Conseil dans le domaine budgétaire et financier suite à l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne	429
<i>Annexes concernant les procédures budgétaires, les budgets et leur mise en œuvre :</i>	
Les budgets généraux et de l'Union européenne de 1968 à 2017	432
Calendrier des procédures budgétaires communautaires et de l'Union européenne de 2000 à 2017.....	433
Les procédures budgétaires de 2012 à 2017	434
Les lettres rectificatives présentées lors des procédures budgétaires de 2011 à 2017	434
L'évolution des crédits pour engagements de 2011 à 2017	435
L'évolution des crédits pour paiements de 2011 à 2017	435
Les marges sous les rubriques et sous-rubriques du CF et du CFP dans les budgets adoptés de 2000 à 2017	436
Les crédits pour engagements et pour paiements de 2011 à 2017 et l'évolution du RAL	437
Les excédents des exercices budgétaires de 2000 à 2017.....	437
Le nombre de budgets rectificatifs adoptés de 1968 à 2017	438

Les budgets rectificatifs adoptés de 1968 à 2017.....	439
Le montant cumulé des budgets rectificatifs adoptés de 2000 à 2017	440
Les modifications des accords interinstitutionnels et les révisions et adaptations des cadres financiers pluriannuels de 2000 à 2017.....	441
Les recours à l'instrument de flexibilité de 2000 à 2017.....	443
Les propositions de mobilisations de l'instrument de flexibilité de 2000 à 2017.....	444
Les recours à la réserve négative de 1986 à 2017.....	444
Les mobilisations de la réserve pour aides d'urgence de 1993 à 2017	444
Les mobilisations du Fonds de solidarité de l'Union européenne de 2002 à 2017	445
Les mobilisations du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation de 2007 à 2017.....	446
Les "virements globaux" de 2000 à 2017	448
Les "virements de fin d'année" de 2012 à 2017	448
Le nombre de lignes budgétaires modifiées par le Conseil lors des procédures budgétaires de 2011 à 2017	449
Les étapes conduisant à un accord sur la position du Conseil sur les projets de budgets pour 2011-2017	449
Votes au Conseil lors des procédures budgétaires de 2011 à 2017	453
Le nombre d'amendements adoptés par le PE lors des procédures budgétaires de 2011 à 2017	453
Le développement de la nomenclature du budget de l'Union européenne de 2011 à 2017.....	453
Les effectifs autorisés de 2000 à 2017.....	454
Part des dépenses des institutions du total de la rubrique 5 (<i>Administration</i>) du CF et du CFP de 2000 à 2017	454
Le règlement financier du 25 juin 2002 et ses trois modifications.....	455
Les modalités d'exécution du règlement financier du 25 juin 2002 et ses trois modifications.....	455
Le règlement financier du 25 octobre 2012 et ses modifications	455
Règlements délégués de la Commission relatifs au règlement financier du 25 octobre 2012	455